

Classements individuels de fin de saison 2012-2013

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Appels et/ou Publication
<p>Séries A et B0</p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evènements</p>	<p>Publication officielle</p> <p>le 25 mai 2013</p>	<p>Réclamation motivée à introduire à : Monsieur Claude JUNIUS Rue Jules Dohogne, 48 4800 VERVIERS</p> <p>jusqu'au 07 juin 2013 date de la poste faisant foi Publication des classements après réclamation</p> <p>le 08 juin 2013</p>	<p>Appel motivé à adresser à <i>(uniquement si l'appelant a introduit une réclamation)</i> Monsieur Jean-Michel MUREAU Sentier de la Vieille Ferme de Cambrai, 6 1420 BRAINE-L'ALLEUD</p> <p>jusqu'au 25 juin 2013 date de la poste faisant foi Publication des classements définitifs</p> <p>le 27 juin 2013</p>
<p>Séries B2-B4-B6</p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Publication officielle</p> <p>le 06 mai 2013</p>	<p>Réclamation motivée à introduire à : ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>jusqu'au 21 mai dernier délai date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 25 mai 2013</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>
<p>Séries C0 à NC</p> <p>Ces classements sont attribués par les Provinces</p>	<p>Publication officielle</p> <p>le 06 mai 2013</p>	<p>Réclamation motivée à introduire : Madame Christine ADAM Les Colais, 30 6800 OURT</p> <p>jusqu'au 21 mai dernier délai date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 25 mai 2013</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et envoyée **uniquement par courrier normal et personnel** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus.

Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel.

Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.